
Discours de la députation de la commune d'Igé, district de Macon, qui fait part de la contestation avec le seigneur au sujet d'une fontaine, en annexe de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune d'Igé, district de Macon, qui fait part de la contestation avec le seigneur au sujet d'une fontaine, en annexe de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 456-457;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36440_t2_0456_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

comme le sentiment qui y préfédoit, l'amour de la Patrie.

Le lendemain, la même fête fut célébrée à *Saint-Servan* (*), cité contigüe et sœur de Port-Malo. La seule rivalité qui soit permise entre les Républicains y fut heureusement développée. Même empressement pour le culte de la Raison, même exemple de la part du Ministre du culte catholique, même horreur pour la Vendée et non moins d'exécration pour l'Angleterre. Par-tout, car l'essence du Peuple est par-tout impérissable, dévouement au maintien de l'Égalité, amour et respect à la Convention nationale, haine implacable aux Despotés, et défi aux conquérans déserteurs de Toulon.

Rois et prêtres, brigands de la Vendée et de l'Angleterre, disparaissez loin de l'Empire de la Raison et de la Liberté, déesses protectrices de la France. La République a senti ses forces et la dignité : sentez votre impuissance, vos crimes et votre honte : disparaissez avec vos derniers partisans; la France ne peut être vaincue, et tous ses ennemis ont perdu le droit d'existence.

(*) Cette commune va s'appeler Solidor, du nom d'un havre de sa dépendance.

[*La Honte de l'Angleterre, Ode*] (1)

Unis par les forfaits et rivaux en audace
Les tyrans avaient dit : « Le soleil nous efface,
« Mais que la liberté naisse et meure soudain ! »
Que pouvait cette ligue impure ?
Le temps ne peut changer le cours de la nature :
Et des rois ont voulu commander au destin !

L'Eternel les entend, ses organes suprêmes
Ont répondu : « Tyrans, vous tomberez vous-mêmes.

« De quel droit osez-vous enchaîner les humains ?
« La liberté fut mon ouvrage.
« Elle est de l'Univers le public héritage ;
« Respectez, en tombant, l'ouvrage de mes mains »

Ces mots ont retenti jusqu'au sein de la France.
Déjà la mort d'un Roi, signal de la vengeance,
Frappe, étonne et confond les despotes divers ;
Mais avant d'expirer ensemble
L'orgueil les réunit, la fureur les rassemble ;
Ils veulent dans leur chute entraîner l'univers.

La France est *criminelle*, et sa cause est publique.
Les rois veulent sauver leur pouvoir tyrannique,
La guerre a déployé son appareil cruel
Et les prêtres, fléaux du monde,
D'accord avec les rois, quand le sang les inonde,
Invoquent les combats au nom de l'Eternel.

O champs de la Vendée ! ô rives de la Loire !
O théâtres sanglants d'une juste victoire !
Vous qu'ils avaient choisis pour tombeau des Français

La révolte vous abandonne
Les Français ont vaincu, l'Europe s'en étonne,
Et le Trône et l'Autel sont tombés pour jamais.

Quelle sombre vapeur, quel tourbillon rapide
S'élève tout à coup sur l'élément liquide ?
Les vents sont en fureur, le ciel s'arme d'éclairs,
Le jour fuit la Méditerranée ;
Mais quelle est cette flotte errante, abandonnée ?
Les enfants d'Albion ! ... oui, voilà ces pervers !

(1) F^{17A} 1009^A, pl. 1, p. 1751. Broch., 8 p., imp. Hovius fils, Port-Malo.

Ils ont fui la cité que l'or avait acquise,
Les héros opulents de l'obscur Tamise :
Lâches spoliateurs lâchement fugitifs,
Au fer, ils cèdent leur conquête ;
Et chargés de forfaits, battus par la tempête,
Ils vont cacher au loin leurs pavillons craintifs.

Conquérant déserteur, Peuple perfide et lâche,
C'est ainsi que des rois, tu secondes la tâche !
Des rivaux de César où donc est la fierté ?
Que sont devenus tes ancêtres ?
Peuple dégénéré, garde tes nouveaux maîtres,
Sers ton roi, ton ministre, et fuis la Liberté !
Tu fus libre jadis, sois maintenant esclave.
Le Français à son tour te subjugue et te brave.
Ne l'as-tu pas vaincu dans les champs de Boston ?
C'était trop peu pour ton courage ;
Tu devais allier, sur un autre rivage
La gloire de Dunkerque aux exploits de Toulon.

Qu'entends-je, quels accents ont frappé mon oreille !

Est-ce du sein des morts un peuple qui s'éveille ?
Vengeance ! est le seul cri des mânes en courroux
Est-ce vous, victimes de Gênes ?

Ah ! d'un autre forfait vous réclamez la peine !
Tombez, Anglais, tombez ! Mânes apaisez-vous.

Périssent d'Albion la sanglante mémoire !
Que son nom réprouvé fasse horreur à l'histoire !
Vents, soulevez les mers, liguez-vous, Éléments,
Et de ses flottes vagabondes
Que les débris épars, promenés sur les ondes,
soient d'un peuple assassin les derniers monuments.

Oui, vous périrez tous, Ennemis de la France !
Les tyrans ont fini, la liberté commence :
Le fanatisme expire, il n'aura plus d'autels ;
Et la Raison céleste et pure
Bientôt à l'Eternel, au nom de la Nature,
Offrira pour encens le bonheur des mortels

POUPINET (*secrétaire de Le Carpentier*).

67

Une députation de la commune d'Igé, district de Macon, est admise à la barre (1).

L'ORATEUR. Notre commune, qui, en 1789, fut une des premières à se mettre en insurrection contre la tyrannie, nous a chargés de vous exposer le fait suivant : Depuis un temps immémorial les citoyens de la commune avaient la jouissance d'une fontaine d'eau limpide; le ci-devant seigneur d'Igé, outré de partager ce bienfait de la nature avec ce qu'il appelait ses vassaux, la fit griller, et les habitants furent obligés d'aller puiser de l'eau dans un cloaque malsain, d'où les eaux sortaient d'un cimetière et engendraient des maladies.

Les habitants demandèrent justice aux tribunaux; le seigneur avait 100 000 livres de rentes, et les paysans perdirent : ils en appelèrent au conseil de Capet. Le fils de leur partie adverse était conseiller dans ce tribunal, ils perdirent encore. Tant d'injustices cumulées ruinèrent les habitants d'Igé (2).

Au moment où l'affaire se portait au conseil, la révolution survint. La commune d'Igé sonna la première le tocsin : les communes voisines accou-

(1) Mention dans *Abrév. univ.*, p. 1540.

(2) *Mon.*, XIX, 243.

urent; le point de réunion fut la fontaine, dont la fermeture attestoit le despotisme féodal. Les citoyens en reprirent l'usage. Cependant des tribunaux aristocratiques s'élevèrent et frappèrent de mort plusieurs de ceux qui, dans leur ardent amour pour la liberté, avoient renversé les barrières et les grilles dont on avoit environné la fontaine. Des femmes pleurent encore leurs maris; des enfans pleurent encore leurs pères. La commune d'Igé sollicite la Convention d'essuyer les larmes de ces infortunés. Les députés demandent, 1^o. un décret qui déclare que la commune d'Igé a bien mérité de la patrie; 2^o. que la fontaine soit nommée *Source de la révolution*; 3^o. que les frais du procès dont cette fontaine fut l'objet, soient supportés par les biens du ci-devant seigneur, qui est émigré; 4^o. que la liste des frais soit visée par le district de Macon (1).

L'assemblée accueille favorablement les pétitionnaires (2).

UN MEMBRE ayant instruit la Convention que le ci-devant seigneur dont il est question est émigré, et que, par conséquent ses biens sont acquis à la République, la pétition est renvoyée à l'examen des Comités réunis de législation et des domaines, chargés de faire promptement leur rapport (3).

68

On avait renvoyé au comité de la Guerre le projet de décret sur l'organisation de la discipline militaire (4); après l'avoir soumis à un nouvel examen, y avoir fait les changements que l'Assemblée avait désirés (5), Cochon-Lapparent présente au nom du Comité de la Guerre, la suite du décret. Plusieurs titres sont décrétés (6).

69

Une lettre du citoyen Villiers annonce qu'il destine 100 l. par an aux frais de l'expédition dont l'issue doit être l'établissement de la liberté à Londres et le détronement de Georges le tyran (7).

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

70

« Une citoyenne (9) qui vient de donner le jour à trois Républicains sollicite des secours pour l'aider dans son état, car elle éprouve les plus pressans besoins.

Pour encourager cette bonne mère, dit LE-

(1) *Débats*, n^o 486, p. 414.

(2) *J. Fr.*, n^o 482.

(3) *J. Sablier*, n^o 1085.

(4) Voir ci-dessus, séance du 22 niv., n^o 61.

(5) *Mess. soir*, n^o 519; *Batave*, p. 1360.

(6) *Débats*, n^o 486, p. 418; *Mon.* XIX, 244 (Couthon au lieu de Cochon); *M.U.*, XXXV, 480; *J. Sablier*, n^o 1086; *C. Eg.*, p. 148; *J. Matin*, n^o 531; *J. Mont.*, 536; *J. Lois*, n^o 479; *Ann. patr.*, p. 1719; *F. S. P.*, n^o 200; *J. Fr.*, n^o 482; *Abrév. univ.*, p. 1536; *J. Paris*, p. 1551. Voir ci-après l'ensemble du décret, séance du 3 pluv., n^o 35.

(7) *J. Paris*, p. 1550; *M.U.*, XXXV, 479; *C. Eg.*, p. 146; *Ann. patr.*, p. 1719; *Mess. soir*, n^o 519.

(8) Rien au Bⁱⁿ.

(9) Ni la c^{ne}, ni la commune ne sont nommées.

VASSEUR, je demande que la Convention lui accorde 100 liv. pour chaque républicain qu'elle a donné à la patrie. (*Applaudissemens*) (1).

DAVID. Ce sont les trois Horaces (2). Des membres demandent le renvoi de la pétition au comité des secours, ce qui est décrété (3).

71

[*La Sté popul. de Morestel* (4) à la *Conv.*, 28 frim. II] (5)

« Citoyens Représentants,

Tous vos jours sont marqués par des prodiges; sur les ruines du despotisme vous avez élevé un autel simple à la liberté et à l'égalité. A la place de l'arbitraire, vous avez donné un code qui sera le livre du genre humain, déjà sa morale pure éteint les torches du fanatisme, fait fuir de toutes parts l'erreur qui nous a bercés pendant tant de siècles et ouvre les portes du Temple de la Raison, mais, citoyens représentants, parmi la foule des monstres que vous avez combattus et terrassés pour ce grand œuvre, il en est un bien dangereux qui a échappé à la massue nationale : l'ignorance. Craignez, qu'elle ne creuse sous ses fondemens, frappez-la par l'envoi prompt de l'instruction publique et par l'installation des instituteurs.

Vous assurerez ainsi, Citoyens représentants, la stabilité de notre mémorable régénération et vous aurez de nouveau bien mérité de la patrie. »

GANDOUL (*présid.*), MAUX (*secr.*), LEROUX (*secr.*).

Insertion au bulletin (6). Renvoi au comité d'Instruction publique (7).

72

[*La Sté popul. de Moret*, au *présid. de la Conv.*; 26 niv. II] (8)

« Citoyen président,

La Société populaire de Moret, district de Nemours, département de Seine-et-Marne, a dans sa séance de décadi, dix de ce mois, arrêté l'impression d'une ode sur la prise de Toulon, dont le citoyen Mathieu, l'un de ses membres, est auteur. Cet ouvrage ayant paru à la Société, digne d'être connu, elle m'a chargé de faire en son nom, l'hommage de quelques exemplaires à la Convention nationale. Je m'adresse pour cet effet à toi, Citoyen Président, et t'invite de vouloir bien faire agréer cet hommage et distribuer le peu d'exemplaires ci-joint. S. et F.

Vive la République. »

BONISSANT (*présid.*).

Renvoyé au comité d'instruction publique (9).

(1) *J. Matin*, n^o 531; *J. Sablier*, n^o 1085; *M.U.*, XXXV, 479; *Débats*, n^o 486, p. 413; *F. S. P.*, n^o 200; *J. Mont.*, p. 535; *Batave*, p. 1360; *Abrév. univ.*, p. 1536; *Mess. soir*, n^o 519.

(2) *J. Paris*, p. 1550.

(3) *J. Matin*, n^o 531.

(4) Distr. de La Tour-du-Pin (Isère).

(5) F^{17A} 1009^A, pl. 1, p. 1750.

(6) Bⁱⁿ, 29 niv.

(7) Note datée du 29 niv. de la main d'un secrétaire.

(8) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1776.

(9) Note de la main de Monmayou, datée du 29 niv.